

Von: Queaires Cures Vanessa, BKD-MBA-AMS
Gesendet: Dienstag, 18. November 2025 16:45
Betreff: Inscription en ligne sec2 (info n° 2 pour sec2)

Destinataires :

- directions des gymnases, écoles de maturité professionnelle, écoles de culture générale et écoles de commerce
 - secrétariats des écoles du degré secondaire II
 - directions des écoles professionnelles
 - Section des écoles moyennes (RKU, DKR, NBO, VQU, GSH, RKL)
 - Section des écoles professionnelles (ALE, RSC, HSA, JGL)
 - Unité Applications informatiques (CME, RAH, LAU, FUR)
- *****

Chères directrices et chers directeurs des écoles du degré secondaire II,
Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer de la procédure à suivre pour les inscriptions en ligne aux formations du degré secondaire II.

Inscriptions à l'issue de la procédure d'évaluation

Les directions des écoles du degré secondaire I transmettent au format électronique les inscriptions aux écoles du degré secondaire II le 15 février 2026 au plus tard. Aucun dossier n'est transmis au format papier. À partir de ce moment-là, vous disposez des données nécessaires de vos potentiels futurs élèves qui ont pris part à la procédure d'évaluation.

Important : les jeux de données peuvent être triés à partir de la colonne « dernière modification » afin d'identifier les saisies les plus récentes.

Inscriptions directes aux examens

Entre le 2 décembre 2025 et le 15 février 2026, les élèves qui n'ont pas pu ou voulu prendre part à la procédure d'évaluation peuvent s'inscrire aux examens d'admission. Pour ce faire, ils fournissent directement, lors de leur inscription, les données spécifiques à la formation souhaitée (p. ex. choix de l'école, de l'option spécifique, de l'orientation de la MP, etc.). Aucun formulaire signé sera envoyé. L'inscription dans le système est juridiquement valable. Si les parents ou les élèves ont saisi des données incorrectes, vous avez la possibilité de les modifier dans Jaxforms (voir le manuel d'utilisation : Ilsec2 instructions/Procédure d'examen/Traitement des ensembles de données).

Enregistrement des inscriptions tardives

L'inscription directe aux examens sera désactivée le 17 février 2026, information qui n'est pas explicitement communiquée aux élèves. Il revient à la direction de l'école du degré secondaire II de juger si elle autorise une inscription tardive dans des cas exceptionnels motivés. Les inscriptions tardives peuvent être activées uniquement par les directions des écoles du degré secondaire II à partir du 18 février 2026. Pour ce faire, celles-ci doivent saisir les données nécessaires dans Jaxforms (voir le manuel d'utilisation : Ilsec2 instructions/Procédure d'examen/Saisie des inscriptions tardives).

Passage sans examen (pour les élèves extracantonaux)

Les élèves extracantonaux qui remplissent les conditions de leur canton de domicile pour suivre la filière de formation choisie et qui ont signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise formatrice bernoise dans le cadre de l'inscription à la maturité professionnelle en cours

d'apprentissage ou qui suivront l'enseignement d'une école professionnelle dans le canton de Berne doivent aussi s'inscrire via Jaxforms. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1^{er} décembre 2025.

Important : pour ces inscriptions, il faut obtenir des droits d'accès (voir le manuel d'utilisation : Ilsec2 instructions/Procédure sans examen/Admission sans examen)

Passage sans examen de la filière gymnasiale (bilingue ou monolingue) ou de l'ECG francophone à la MP

Les conditions de passage de la filière gymnasiale (bilingue ou monolingue) ou de l'ECG francophone à une MP francophone permettent aux élèves qui remplissent les conditions d'admission d'être admis sans examen. Les élèves qui souhaitent être admis sans examen à la MP doivent aussi s'inscrire via Jaxforms selon la procédure « Inscription pour les élèves extracantonaux ou de GYM2 à la MP ». Les inscriptions seront ouvertes à partir du 31 janvier 2026.

Important : pour ces inscriptions, il faut obtenir des droits d'accès (voir le manuel d'utilisation : Ilsec2 instructions/Procédure sans examen/Admission sans examen)

Le lien vers le système de gestion Jaxforms est le suivant

<https://admin.emsa.jaxforms.com/formservice/login/EMSA/fr>. Vous trouverez également ce lien sous www.be.ch/inscriptionsec2 > Informations pour les écoles du degré secondaire I et pour les écoles du degré secondaire II. Les identifiants pour Jaxforms, le système de gestion des écoles du degré secondaire II restent inchangés. Si vous avez oublié votre identifiant ou souhaitez demander des identifiants supplémentaires, merci de contacter le service d'assistance.

Le guide est mis à jour en continu et publié sur [Gitbook](#). Vous recevrez des informations supplémentaires en février. N'hésitez pas à contacter le service d'assistance pour tout renseignement complémentaire.

Meilleures salutations,

Vanessa Queaires, Sachbearbeiterin

Bildungs- und Kulturdirektion des Kantons Bern, Mittelschul- und Berufsbildungsamt, Abteilung Mittelschulen
Kasernenstrasse 27, 3013 Bern
[+41 31 633 87 79](tel:+41316338779), www.be.ch/mittelschulen

Support Anmeldung Sekundarstufe II

Telefon [+41 31 636 68 00](tel:+41316366800) (Montag bis Freitag 09:00 - 12:00 Uhr und Montag bis Donnerstag 14:00 - 16:00 Uhr),
anmeldungsek2@be.ch